



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELB26_07_0028

OBJET :

**Approbation du protocole transactionnel pour la fourniture et
l'achat d'eau potable au titre du 2ème trimestre 2026, entre le
SMDEA09, Réseau31 et la commune de Carbonne**

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jérôme BLASQUEZ, du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Reyes CRUZ, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Alain CHAUCHE, Patricia TESTA, Jean-Emmanuel PEREIRA, Gilles BICHEYRE, André SANCHEZ, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Dominique FOURCADE, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Charles LEDUC, Marc SANCHEZ, Jean-Yves RIPOLL, Henri BENABENT, Laetitia LOUBIERES, Alain NAUDY

PROCURATIONS :

Francis MAGDALOU donne procuration à Pierre VIEL
Jean-Michel SOLER donne procuration à Joëlle EYCHENNE
Christine TEQUI donne procuration à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant que dans le cadre de gestion des compétences en matière d'eau potable, la commune de Carbonne a adhéré :

- Au syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA09) pour la compétence « étude, réalisation, extension, amélioration, rénovation, contrôle, entretien, exploitation et maîtrise d'ouvrage des équipements publics de production d'eau potable »,
- A réseau31 pour la compétence « transport et stockage d'eau potable », hors périmètre géré par le SMDEA09.

La commune a ensuite élargi son adhésion le 01/04/2024 à la compétence « distribution d'eau potable », à l'exception des zones des coteaux du hameau de Sainte-Quitterie.

Considérant qu'un désaccord est survenu concernant les modalités et le règlement des factures de fourniture d'eau émises par le SMDEA09 à l'encontre de la commune de Carbonne.

Considérant qu'afin d'éviter tout contentieux :

- un premier protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 280 364,30€HT au SMDEA09, couvrant l'intégralité des factures d'achat d'eau adressées à la commune de Carbonne pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024 (1er semestre 2024).
- un deuxième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 176 005,41€HT au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2024 (3ème trimestre 2024),
- un troisième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 131 828,06€HT au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2024 (4ème trimestre 2024),
- un quatrième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 123 397,13€HT au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 (1er trimestre 2025),
- un cinquième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 139 417,14€HT au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er avril 2025 au 30 juin 2025 (2ème trimestre 2025),
- un sixième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 182 970,73€HT au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025 (3ème trimestre 2025),
- un septième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 146 192,62€HT au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2025 (4ème trimestre 2025),
- un huitième protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 156 551,33 €HT au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026 (1er trimestre 2026).

Considérant que le SMDEA va émettre une nouvelle facture de fourniture d'eau à l'encontre de la commune de Carbonne, au titre du 2ème trimestre 2026.

Considérant qu'afin d'éviter tout contentieux, un neuvième protocole transactionnel sera à établir pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engagera à verser une somme au SMDEA09. Cette somme sera établie à partir des tarifs votés lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2025, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1er avril 2026 au 30 juin 2026.

Considérant que le détail de la facture sera établi courant juillet 2026.

Le Protocole a ainsi été proposé au vote du Bureau comme suit :

Approbation du protocole transactionnel pour la fourniture et l'achat d'eau potable au titre du deuxième trimestre 2026, entre le SMDEA, Réseau31 et la commune de Carbonne

Majorité

09/07/2026 20:18:59

Votants 17 voix

Public A voté 17 voix

Simple Exprimé / 100,00 % 17 voix

Majorité relative des voix exprimées

Pour	100,0 %	17 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		0 voix

- ♦ **APPROUVE,**
le présent rapport,
le nouveau protocole transactionnel relatif aux sommes dues pour l'achat d'eau potable entre le SMDEA09, Réseau31 et la commune de Carbonne pour la période du 1er avril 2026 au 30 juin 2026
- ♦ **AUTORISE,**
Madame la Présidente a signer le présent protocole ainsi que tout document y afférent.